

PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Claude CLAVERIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes LAFONT Dominique, PUCHEU Lina, LALANNE Patricia, MM. LARREY Jean-Marc, LABORDE Christian, ROLLIN Patrice, GAUBE Denis, DI GUISTO Thierry, TANCOGNE Richard.

ETAIENT EXCUSES : Mme SZYMKOWIAK Régine, M. MOREL Pierre, CHEVALIER Claude.

M. Claude CHEVALIER a donné procuration à M. Claude CLAVERIE.

Ordre du jour

- **Approbation des procès-verbaux des réunions des 24 octobre et 19 décembre 2012,**
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes,**
- **Modification de statuts du SDEG,**
- **Enquête publique vente carrelot,**
- **Réforme des rythmes scolaires,**
- **Plan communal de sauvegarde,**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 en revenant sur le déroulement des deux dernières réunions au cours desquelles le projet de remise aux normes de la cuisine avait été évoqué. Il précise que la différence de coût entre la mise en place d'une cuisine satellite ou autonome ne représente que 20 000 €, les autres travaux étant, par ailleurs, obligatoires. Monsieur GAUBE insiste sur le fait que les économies les plus importantes concerneraient le personnel nécessaire au fonctionnement. Un autre problème est posé par le fait qu'en cas de modification du projet, la Commune n'aurait plus droit aux subventions accordées, soit 130 000 €. Monsieur le Maire indique qu'en outre le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes est en discussion.

1) Approbation des procès-verbaux des réunions des 24 octobre 19 décembre 2012

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2012 est approuvé à la majorité, celui de la réunion du 19 décembre est approuvé à l'unanimité.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 18 janvier 2013, le Conseil Communautaire a décidé la modification des statuts de la CCT sur les points suivants

- *l'intégration des Communes de Valence sur Baise et Saint Orens Pouy Petit,*
- *la prise de compétence action sociale,*
- *l'annexion aux statuts des nouvelles cartes définissant les agglomérations des différentes Communes*
- *l'adhésion possible à tout syndicat mixte.*

Il appartient maintenant aux Conseil municipaux des Communes membres de se prononcer sur cette modification des statuts.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve cette modification par 9 voix pour et 1 contre (M. DI GUISTO).

3) Transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Electrification

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers selon lesquels ce syndicat exerce pour le compte des Communes du département :

- 2 compétences obligatoires : celle d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et celle du gaz
- Des compétences optionnelles sur le transfert desquelles le Conseil doit se prononcer.

Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l'article 4 des statuts. La municipalité peut, à tout moment, décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans l'article 4.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental précise que ce transfert permettra au Syndicat Départemental d'effectuer l'avance de TVA aux Communes dans le cadre des travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de transférer les compétences suivantes :

Au titre de l'article 2.3 : éclairage public :

- Maîtrise d'ouvrage des investissements
- Maintenance préventive et curative

Au titre de l'article 2.4 : signalisation lumineuse et régulation de trafic

- Maîtrise d'ouvrage des investissements de signalisation lumineuse
- Maintenance préventive et curative

Au titre de l'article 2.5 : communications électroniques

- Maîtrise d'ouvrage de premier établissement et/ou travaux ultérieurs des réseaux de communication électronique

Au titre de l'article 2.6 : infrastructures de charge

- Création – entretien – exploitation des infrastructures de charge

4) Enquête publique vente carrelot

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la réunion du 19 septembre 2012 au cours de laquelle avait été donné accord de principe sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public.

Il rappelle les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction de ce projet et fait procéder à une enquête publique par Monsieur Michel LABATUT, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 10 décembre 2012. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des pièces du dossier et après lecture du rapport du commissaire enquêteur décide à l'unanimité :

- Le déclassement de la partie du domaine public situé entre les parcelles cadastrées section A n°1112, 1113, 1114, 1115 1118 et 1738 suivant plan ci-annexé,
- Son incorporation dans le domaine privé de la Commune

- *Sa vente pour partie aux propriétaires riverains suivants :*
 - *Mme PIZIE Eline : 33 m² à 5€ le m², soit 165,00 €*
 - *Mme KULIK Josette : 17 m² à 5 € le m², soit 85,00 €*
 - *Indivision SEGUIN : 32 m² à 5 € le m², soit 160,00 €*

5) Réforme de rythmes scolaires

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de la réforme : passage à la semaine de 4,5 jours, sur 9 demi-journées avec priorité au mercredi matin. Ainsi, l'organisation de 3 heures de classe le mercredi matin permettrait de diminuer les autres jours de ¾ d'heure. Ce temps doit être utilisé pour des activités périscolaires dont l'organisation est à la charge de la Commune. Celle-ci pourrait bénéficier d'une dotation de 50 € par élève pour la rentrée 2013, elle n'est pas éligible aux dotations supplémentaires.

Le Conseil Municipal doit saisir le Conseil Général au plus tard le 9 mars afin d'informer le DASEN au plus tard le 30 mars 2013.

Devant les enjeux financiers de cette nouvelle organisation et l'obligation de se prononcer rapidement, Monsieur le Maire propose de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité de 9 voix pour et 1 contre (M. GAUBE), de reporter la mise en œuvre de cette réforme à 2014.

6) Représentativité des Communes au sein de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une discussion est ouverte à la CCT concernant l'application des lois portant réforme des collectivités territoriales des 16 et 31 décembre 2012. Le Président demande l'avis des Conseil Municipaux sur les différentes possibilités permises, en vue d'obtenir un accord local et présente, en ce sens, un tableau comportant différentes possibilités.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de retenir la répartition suivante :

- *Commune de Condom : 12 sièges*
- *Commune de Montréal : 4 sièges*
- *Commune de Valence sur Baise : 4sièges*
- *Communes de Causse et Saint Puy : 3 sièges*
- *Communes de Lagrault, Mouchan, Bérault, Beaucaire, Gzaupouy, Fourcès, Lauraët Ligardes, Larroque sur l'Osse : 2 sièges*
- *Communes de Maignaut Tauzia, Cassaigne, Labarrère, Larressingle, Castelnau sur l'Auvignon, Larroque Saint sernin, Saint Orens Pouy Petit, Cazeneuve, Beaumont, Blaziert, Lagardère, Mansencôme, Roquepine : 1 siège*

7) Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la réunion du 25 janvier 2013 réalisé en présence du Colonel MICHAUD SORET, référent PCS pour la Commune. Il y a lieu, dans un premier temps, de recenser les risques et les moyens matériels de la Commune. Une réunion est prévue le mercredi 20 mars à AUCH. Il conviendra, par la suite, de constituer la cellule de crise,

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir afin de proposer des personnes susceptibles d'être intéressées pour y participer.

Le plan doit être finalisé et transmis au Préfet pour approbation fin mai pour un exercice prévu en juin.

8) Questions diverses

Monsieur DI GUISTO informe le Conseil Municipal que Denis GAUBE et lui-même présenteront leur démission des postes de co-présidents de CausSENS en fête lors de l'Assemblée Générale de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Claude CLAVERIE

